

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE DU SENEGAL

PARAISANT LE SAMEDI DE CHAQUE SEMAINE

ABONNEMENTS ET ANNONCES	TARIF DES ABONNEMENTS				ANNONCES ET AVIS DIVERS	
Pour les abonnements et les annonces s'adresser au directeur de l'imprimerie nationale à Rufisque.	VOIE NORMALE		VOIE AERIEENNE			
Les annonces doivent être remises à l'imprimerie au plus tard le mardi. Elles sont payables d'avance.	Six mois	Un an	Six mois	Un an	La ligne..... 1.000 francs	
Toute demande de changement d'adresse ainsi que les lettres demandant réponse devront être accompagnées de la somme de 175 francs	Sénégal et autres Etats de la CEDEAO	15.000f 31.000f.	-	-	Chaque annonce répétée... Moitié prix	
	Etranger : France, RDC		20.000f.	40.000f	(Il n'est jamais compté moins de 10.000 francs pour les annonces).	
	R.C.A. Gabon, Maroc.		23.000f	46.000f		
	Algérie, Tunisie.		-	-		
	Etranger : Autres Pays		-	-		
	Prix du numéro.....	Année courante 600 f	Année ant.	700f.		
	Par la poste :	Majoration de 130 f par	numéro	-	Compte bancaire B.I.C.I.S. n° 1520790 630/81	
	Journal légalisé	900 f	Par la poste	-		

SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE

DECRETS

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

- 2024
- 02 avril..... Décret n° 2024-921 portant nomination du Premier Ministre475
- 02 avril..... Décret n° 2024-922 portant nomination du Ministre, Directeur de Cabinet du Président de la République476
- 02 avril..... Décret n° 2024-923 portant nomination du Ministre, Secrétaire général de la Présidence de la République 476
- 05 avril..... Décret n° 2024-939 portant nomination des ministres et secrétaires d'Etat et fixant la composition du Gouvernement476

PARTIE OFFICIELLE

DECRETS

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Décret n° 2024-921 du 02 avril 2024 portant nomination du Premier Ministre

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,

VU la Constitution, notamment en ses articles 42, 43, et 49,

DECRETE :

Article premier. - Monsieur Ousmane SONKO, est nommé Premier Ministre de la République du Sénégal.

Art. 2. - Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République du Sénégal.

Fait à Dakar, le 02 avril 2024.

Par le Président de la République

Bassirou Diomaye Diakhar FAYE

Décret n° 2024-922 du 02 avril 2024 portant nomination du Ministre, Directeur de Cabinet du Président de la République

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,

VU la Constitution ;

VU le décret n° 2007-909 du 31 juillet 2007 relatif à l'organisation et au fonctionnement de la Présidence de la République, modifié.

DECRETE :

Article premier. - Monsieur Mary Teuw NIANE, est nommé Ministre, Directeur de Cabinet du Président de la République.

Art. 2. - Le présent décret sera publié au *Journal officiel*.

Fait à Dakar, le 02 avril 2024.

Par le Président de la République

Bassirou Diomaye Diakhar FAYE

Décret n° 2024-923 du 02 avril 2024 portant nomination du Ministre, Secrétaire général de la Présidence de la République

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,

VU la Constitution ;

VU le décret n° 2007-909 du 31 juillet 2007 relatif à l'organisation et au fonctionnement de la Présidence de la République, modifié.

DECRETE :

Article premier. - Monsieur Oumar Samba BA, Inspecteur général d'Etat, est nommé Ministre, Secrétaire général de la Présidence de la République.

Art. 2. - Le présent décret sera publié au *Journal officiel*.

Fait à Dakar, le 02 avril 2024.

Par le Président de la République

Bassirou Diomaye Diakhar FAYE

Décret n° 2024-939 du 05 avril 2024 portant nomination des ministres et secrétaires d'Etat et fixant la composition du Gouvernement

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,

VU la Constitution, notamment en ses articles 49, 53, 56 et 57 ;

VU le décret n° 2024-921 du 02 avril 2024 portant nomination du Premier Ministre ;

SUR proposition du Premier Ministre,

DECRETE :

Article premier. - Sont nommés :

1. **Madame Yacine FALL** : Ministre de l'Intégration africaine et des Affaires étrangères ;

2. **Général (2S) Birame DIOP** : Ministre des Forces armées ;

3. **Monsieur Ousmane DIAGNE** : Ministre de la Justice, Garde des Sceaux ;

4. **Général (2S) Jean Baptiste TINE** : Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité publique ;

5. **Monsieur Birame Soulèye DIOP** : Ministre de l'Énergie, du Pétrole et des Mines ;

6. **Monsieur Abdourahmane SARR** : Ministre de l'Economie, du Plan et de la Coopération ;

7. **Monsieur Cheikh DIBA** : Ministre des Finances et du Budget ;

8. **Monsieur Malick NDIAYE** : Ministre des Infrastructures et des Transports terrestres et aériens ;

9. **Monsieur Daouda NGOM** : Ministre de l'Environnement et de la Transition Écologique ;

10. **Monsieur Amadou Moustapha Njekk SARRE** : Ministre de la Formation professionnelle, Porte-parole du Gouvernement ;

11. **Monsieur Cheikh Tidiane DIEYE** : Ministre de l'Hydraulique et de l'Assainissement ;

12. **Monsieur Alioune SALL** : Ministre de la Communication, des Télécommunications et du Numérique ;

13. **Monsieur El Hadj Abdourahmane DIOUF** : Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation ;

14. **Monsieur Serigne Guèye DIOP** : Ministre de l'Industrie et du Commerce ;

15. **Madame Fatou DIOUF** : Ministre des Pêches, des Infrastructures maritimes et portuaires ;

16. **Madame Maïmouna DIEYE** : Ministre de la Famille et des Solidarités ;

17. **Monsieur Yankoba DIEME** : Ministre du Travail, de l'Emploi et des Relations avec les Institutions ;

18. **Monsieur Balla Moussa FOFANA** : Ministre de l'Urbanisme, des Collectivités territoriales et de l'Aménagement des territoires ;

19. **Monsieur Moustapha Mamba GUIRASSY** : Ministre de l'Éducation nationale ;

20. **Monsieur Ibrahim SY** : Ministre de la Santé et de l'Action sociale ;

21. **Monsieur Olivier BOUCAL** : Ministre de la Fonction publique et de la Réforme du Service public ;

22. **Madame Khady Diène GAYE** : Ministre de la Jeunesse, des Sports et de la Culture ;

23. **Monsieur Mabouba DIAGNE** : Ministre de l'Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et de l'Élevage ;

24. **Monsieur Alioune DIONE** : Ministre de la Microfinance et de l'Économie sociale et solidaire ;

25. **Monsieur Mountaga DIAO** : Ministre du Tourisme et de l'Artisanat.

Art. 2. - Sont nommés Secrétares d'Etat :

1. **Monsieur Amadou Chérif DIOUF** : Secrétaire d'État aux Sénégalais de l'Extérieur ;

2. **Monsieur Ibrahima THIAM** : Secrétaire d'État au Développement des Petites et moyennes industries ;

3. **Monsieur Momath Talla NDAO** : Secrétaire d'État à l'Urbanisme et au Logement ;

4. **Monsieur Alpha BA** : Secrétaire d'État aux Coopératives et à l'Encadrement paysan ;

5. **Monsieur Bacary SARR** : Secrétaire d'État à la Culture, aux Industries créatives et au Patrimoine historique.

Art. 3. - Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République du Sénégal.

Fait à Dakar, le 05 avril 2024.

Par Le Président de la République

Bassirou Diomaye Diakhar FAYE

Le Premier Ministre